

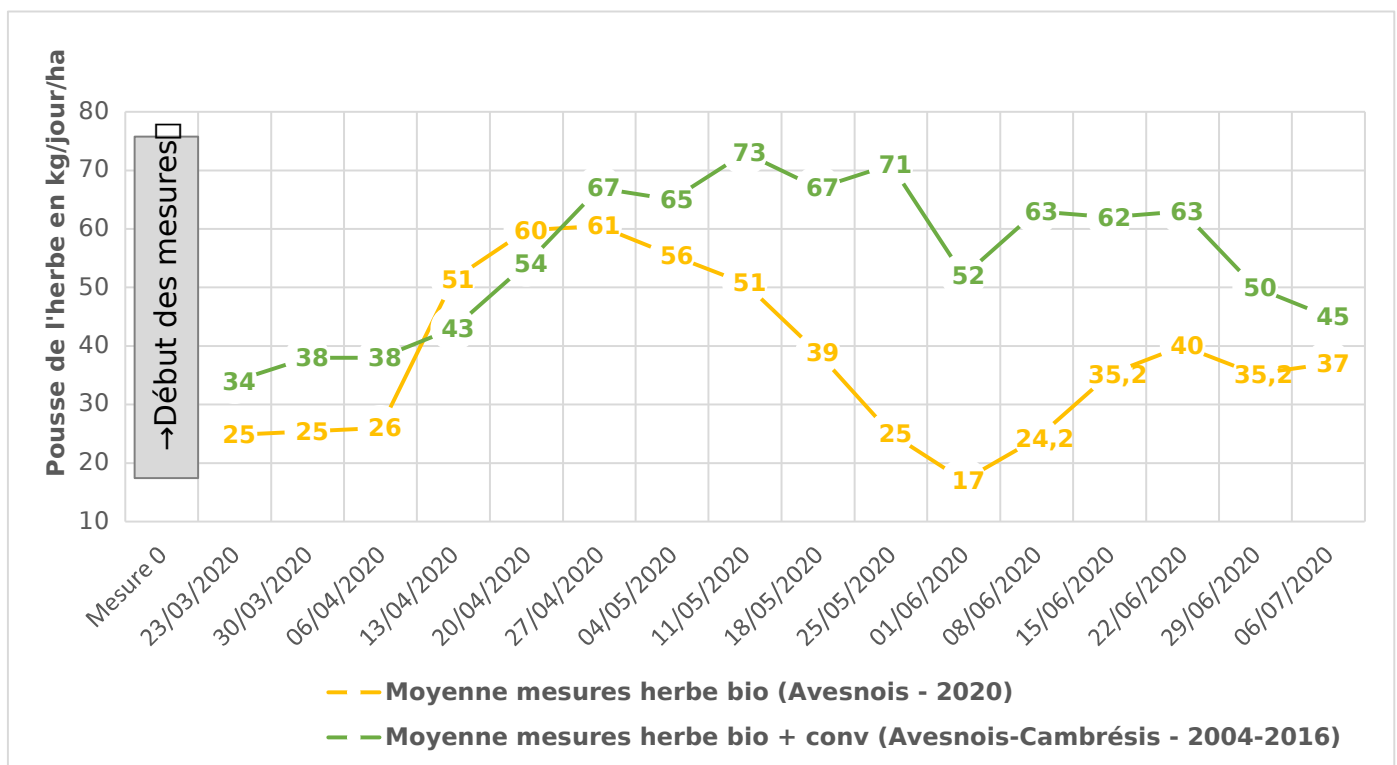
SUIVI DE LA POUSSE DE L'HERBE BIO EN L'AVESNOIS

Situation au 08/07/2020



Le suivi du pâturage se poursuit sur le terrain. À partir de maintenant, vos techniciens vont diminuer le rythme de mesure (tous les quinze jours environ) de façon variable selon les sites.

Les résultats de mesure de pousse. Moyenne en kgMS/ha/jour.



Même si la pousse a repris quelques couleurs depuis la mi-juin, nous entrons dans la période de pâturage estivale, il faut donc veiller à allonger les temps de repos. La pousse actuelle est autour de 40 kgMS/ha/j, c'est une pousse de saison qui exige un temps de repos d'environ 38 jours.

Pour allonger le temps de repos, deux solutions : faire rentrer des parcelles fauchées précédemment dans le pâturage et compléter à l'auge si ce n'est pas suffisant.



Plan Bio Avesnois 2020



L'été est la période à risque pour le surpâturage, il faut absolument l'éviter pour ne pas obérer les repousses futures. Le surpâturage peut prendre trois formes :

- Un temps de repos trop court (inférieur à 38 jours en ce moment d'après la moyenne de pousse observée)
- Un temps de présence trop long, supérieur à 3 jours en pâturage tournant
- Un pâturage trop ras sous le plateau de tallage des graminées. Il faut noter que la hauteur du plateau de tallage est très variable selon les types de prairie, la pratique du déprimage...

Par exemple, sur les parcelles sacrifiées en « parcelle parking », vous risquez de voir apparaître des plantes indésirables comme les chardons, les rumex, orties, pissenlits... qui trouvent la lumière et la place de germer dans les espaces mis à nus.

Du fait de la sécheresse, vous avez dû « taper » dans les stocks, certains troupeaux sont même passés en ration hivernale ou semi-hivernale. Il est impératif de faire le point sur vos stocks d'autant que les récoltes de printemps n'ont pas toujours été à la hauteur espérée. Comme toujours en pareil situation, la demande en fourrages bio risque d'être importante. Il existe encore des disponibilités en région ou ailleurs, il ne faut pas compter sur des dérogations pour des achats de fourrages conventionnels dans l'immédiat. Nous vous recommandons de rechercher activement des offres de fourrages dès maintenant si vous avez identifié un déficit fourrager. Il est en effet probable que les prix montent sous la pression de la demande.

Pour vous donner un repère, sur les sept mois qui viennent (jusqu'en mars 2021) chaque UGB aura besoin d'environ 3,5 tonnes de matière sèche. Si on déduit l'herbe ingérée au pâturage, à estimer selon votre situation, le reste devra être apporté par du stock auto-produit ou acheté.

On se retrouve vers la fin de l'été pour un nouveau bulletin. Bel été à toutes et tous !




- Lien vers Herbophyl'Hebdo :

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/les-productions/herbes-et-fourrages/herbophyl/>

- Postez vos annonces de recherche ou d'offre de fourrage sur agribiolien.fr



Lucile JANOT
06.07.80.71.21



Sophie GRUENER
06.84.95.94.39



Bertrand FOLLET
07.87.32.11.30